

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

**Faculté des Sciences Psychologiques et de
l'Education**

Section Interfacultaire de l'Agrégation

MEMENTO

**Agrégation de l'Enseignement Secondaire
Supérieur**

**Partie commune aux masters à finalité
didactique**

2011-2012

SOMMAIRE

1. Introduction	2
1.1. A qui s'adresse ce mémento ?	2
1.2. Que trouve-t-on dans ce mémento et où chercher l'information ?	4
1.3. Masters à finalité didactique et/ou agrégation	4
2. Le contenu de la formation	6
2.1. Horaire des cours du tronc commun	6
2.2. La pratique	7
3. Durée des études	8
4. Inscription	8
5. Matériel didactique	10
6. Recherche d'un emploi	10
7. Adresses utiles	12
8. Module « Neutralité » (ultérieurement)	15

Renseignements

Secrétariat : Mme Terendij Nathalie
Localisation : Campus du Solbosch, bâtiment U,
Porte B, 3^e niveau, local 151
Permanences : Lundi, mardi, Mercredi et jeudi de 9 h à 11 h30

Université Libre de Bruxelles
Avenue F.D. Roosevelt 50 (CP 186)
1050 Bruxelles
☎ : 02/650.54.62 – 02/650.28.37
☎ : 02/650.56.90
Courriel : nterendi@ulb.ac.be

Section Interfacultaire de l'Agrégation (SIA)
Président : M. José-Luis Wolfs
Vice-Président : M. Yves Mengal
Secrétaire : N.

1. Introduction

1.1 A qui s'adresse ce mémento ?

Ce mémento s'adresse aux étudiants désirant entreprendre une formation les préparant à devenir professeur dans l'enseignement secondaire supérieur.

Deux types de voies peuvent vous y conduire:

- « l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur », correspondant à un programme de formation de 30 crédits (ou ECTS) ;
- le master (à « finalité didactique »), correspondant à deux années d'études et 120 crédits ou ECTS), dont 30 spécifiques de formation pédagogique.

Il est important en effet de préciser que depuis le décret de la Communauté française de Belgique du 31-03-2004 définissant l'enseignement supérieur (appelé communément « Décret Bologne »), les études de deuxième cycle (« master ») peuvent être organisées selon trois perspectives (ou « finalités ») différentes :

- une finalité dite « spécialisée » préparant à l'exercice d'une ou de plusieurs professions liées à un champ disciplinaire particulier ;
- une finalité dite « didactique » préparant à l'enseignement de cette (ou de ces) discipline(s), principalement au niveau de l'enseignement secondaire supérieur ;
- une finalité dite « approfondie » préparant plus particulièrement à la recherche dans le domaine considéré.

Dans les filières où les deux types de formation existent (agrégation et master à finalité didactique), le contenu du programme de l'agrégation correspond aux 30 crédits spécifiques de la finalité du master. (Il constitue donc un sous-ensemble de 30 ECTS au sein des 120 ECTS que compte le programme du master à finalité didactique.)

Dans quels cas, peut-on suivre l'une et/ou l'autre de ces deux voies ? Quatre cas de figure peuvent globalement se présenter :

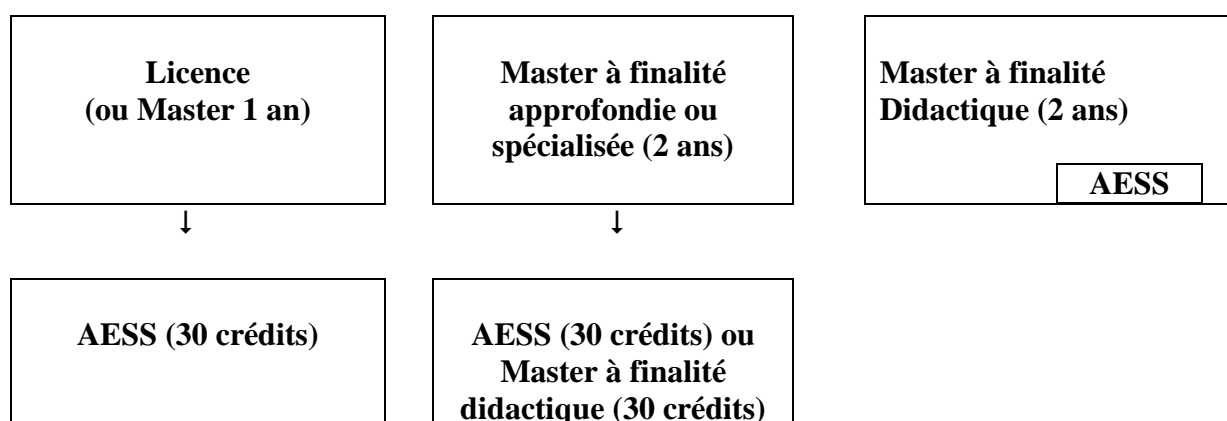
- (1) Vous souhaitez devenir professeur dans l'enseignement secondaire supérieur et il existe dans votre discipline un master à finalité didactique. Dans ce cas, celui-ci vous permet d'acquérir en deux ans (et 120 ECTS) une formation à la fois scientifique, didactique et pédagogique dans votre spécialité. Vous obtiendrez le grade académique de 2^e cycle et le diplôme de master à finalité didactique qui vous octroie le titre professionnel d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Rem : il est à noter que les masters à finalité didactique n'existent pas dans toutes les disciplines. Les finalités didactiques ne peuvent en effet être organisées par l'Université que dans le cas de filières correspondant à un « titre requis » pour l'enseignement secondaire supérieur. (La liste de ces « titres requis » est définie par le Gouvernement de la Communauté française de Belgique.) La liste des études de master à finalité didactique organisées par l'U.L.B. est présentée à la page 5.

- (2) Si vous êtes porteur d'un master d'une finalité spécialisée ou approfondie et que vous souhaitez obtenir une qualification pédagogique, vous pouvez obtenir le master à finalité didactique de votre discipline en suivant exclusivement les 30 crédits spécifiques de cette dernière. Ceci vous permet ainsi d'acquérir en 30 ECTS un deuxième grade académique de 2e cycle.

(2bis) Avec l'accord exprès du jury, vous pouvez éventuellement acquérir simultanément la finalité didactique et une autre finalité d'un même master. Dans ce cas, vous aurez à suivre 150 crédits sur 2 années d'études : les 120 crédits du programme de la première finalité complété des 30 crédits spécifiques de la finalité didactique.

- (3) Dans le cas de certaines filières d'études (voir page 5), il n'existe pas de master à finalité didactique, mais il existe une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur. Dans ce cas, vous pouvez entreprendre les études de l'agrégation après l'obtention de votre master.
- (4) Par ailleurs, les titulaires de certains masters en un an peuvent s'inscrire à l'AESS par la suite.
- (5) Enfin, si vous êtes titulaire d'un titre de « licencié », correspondant à quatre ans d'étude et obtenu au plus tard l'année académique 2007-2008 ; vous pouvez obtenir en 30 ECTS le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, pour autant bien entendu que l'agrégation existe dans votre spécialité.



N.B. : Un crédit ECTS (European Credit Transfer System) correspond en principe à 12 heures d'activités d'apprentissage : participation aux cours magistraux, séminaires, laboratoires, stages, recherches mais aussi le travail personnel requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens.

1.2. Que trouve-t-on dans ce memento et où chercher des informations complémentaires ?

Cet aide-mémoire reprend uniquement les informations relatives au programme commun à toutes les sections de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Pour toute information propre à votre faculté ou section, vous devez vous adresser à votre professeur de didactique spéciale (voir liste pp. 11-14) ou au secrétariat de votre faculté.

Remarque : Bien que ce service s'adresse essentiellement aux étudiants de premier cycle, vous pouvez éventuellement aussi obtenir des renseignements auprès du service **Information, Orientation, Relations avec l'Enseignement secondaire et supérieur, en abrégé InfOR-Etudes** qui vous renseigne sur les études que vous pouvez effectuer à l'ULB. Il vous aide à comparer les programmes de cours, vous précise les conditions d'accès et répond à vos questions sur les débouchés liés à chaque filière.

Tél. 02/650.36.36
Infor-etudes@ulb.ac.be

Campus du Solbosch, accès par le hall d'accueil et inscriptions
localisation : avenue Buyl 87a, 1050 Bruxelles. Bureau 4.102

Bureau ouvert du 1^{er} juillet au 15 octobre :

de 9 h à 12 h30 et de 13 h30 à 16 h

et du 16 octobre au 30 juin :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h30 et le mercredi de 13 h30 à 16 h

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9 h00 à 12 h.30 et de 13 h30 à 16 h

1.3 Masters à finalité didactique et/ou agrégation organisés à l'U.L.B.

(4) Filières d'études comportant un master à finalité didactique

Faculté de Philosophie et Lettres :

- Arts du spectacle
- Histoire
- Histoire de l'Art et Archéologie
- Langues et littératures anciennes, orientation classiques
- Langues et littératures françaises et romanes
- Langues et littératures modernes
- Langues et littératures modernes, orientation germaniques
- Philosophie

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques :

- Sociologie
- Anthropologie
- Sciences politiques
- Sciences économiques

Faculté des Sciences :

- Sciences mathématiques
- Sciences physiques
- Sciences chimiques
- Biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
- Biologie des organismes et écologie
- Sciences géographiques

Sciences de la motricité, orientation Education Physique

(2) Filières d'études sans master à finalité didactique mais comportant une agrégation

Faculté de Philosophie et Lettres :

- Histoire de l'Art et Archéologie
- Musicologie
- Information et Communication
- Ecriture et analyse cinématographique
- Langues et littératures slaves
- Langues et littératures orientales

Sciences Psychologiques et de l'Education

Faculté des Sciences : - Bio-ingénieur

Sciences pharmaceutiques

Sciences de la Santé Publique

*

2. Contenu de la formation

2.1 Les cours du tronc commun (horaire)

DEUXIEME QUADRIMESTRE

EDUC-E-504 Mme A. Van Haecht : Histoire et fonctionnement actuel des institutions d'enseignement en Belgique et en Europe	2 ECTS (théorie : 2)	Mardis 07 - 14 et 28 février, Mardis 06 - 13 -20 et 27 mars Mardis 17 et 24 avril, Mardis 08 et 15 mai Horaires: de 16 à 18 h – local UD2-218A
PEDA-E-500 Mme A. Defrance : Didactique générale + Nature des savoirs et conceptions de l'apprentissage	2 ECTS (théorie : 2).	Pas de cours au 2ème quadri
PSYC-E-532 M. Y. Robaey : Psychologie de l'adolescent en situation d'apprentissage.	2 ECTS (théorie : 1, travaux personnels :1)	Samedi 11 février 2012, Samedi 03 et 10 mars, Horaires : de 9 h à 12 h au local UD2-120
PSYC-R-531 M. B. Rey : Relations dans la classe.	2 ECTS (théorie : 1, travaux personnels : 1)	Pas de cours au 2ème quadri
COMM-E-500 M. P. Vrebos : Education aux médias.	2 ECTS (théorie : 1, travaux personnels : 1)	Pas de cours au 2ème quadri
PSYC-E-533 M. J.L. Wolfs (ex-officio) Formation à la neutralité	2 ECTS (travaux pratiques : 1, travaux personnels : 1)	Mercredis 08 – 15 et 29 février, Mercredis 07 et 14 mars Horaires : de 19 h30 à 22 h UD2-120
Didactique de la discipline (voir avec votre Faculté)		Voir le Professeur (coordonnées pp. 11 à 13)

CET HORAIRE PEUT CHANGER REGULIEREMENT, VEUILLEZ DONC IMPERATIVEMENT TENIR COMPTE DES HORAIRES DANS GEHOL A L'ADRESSE SUIVANTE :

http://scientia-web.ulb.ac.be/gehol_20112012/

N'hésitez pas à consulter aussi le portail Monulb

2.2 La pratique

Les activités pratiques liées à l'agrégation comprennent notamment les exercices préalables aux stages et les stages.

- Exercices préalables aux stages

Le contenu, la durée et le caractère obligatoire ou optionnel de ces exercices relèvent de la responsabilité du professeur de didactique de chaque discipline.

- **Micro-enseignement – autoscopie**

Cet exercice est organisé au sein de chaque section, sous la responsabilité du professeur de didactique de la discipline.

- **Communication verbale**

Cet exercice est organisé par les assistantes chargées d'exercices : Mmes Bracops, Delaunois.

Des plages horaires sont affichées aux valves de l'Agrégation (couloir Bât. U, Porte B, Niveau 3). Les étudiants peuvent s'y inscrire suivant leurs disponibilités.

- Stages

Les stages comportent notamment :

- a. les stages d'observation
- b. les stages actifs en milieu réel d'enseignement et les exercices didactiques supervisés par le professeur de didactique de la discipline et ses maîtres de stage.
- c. la pratique réflexive.

Des séances d'information concernant l'organisation pratique du curriculum de l'AESS sont organisées par les Facultés et/ou Sections.

L'information concernant ces séances peut être obtenue auprès des secrétariats des Facultés concernées et/ou aux valves, dans la rubrique «AESS ».

Remarque importante : langue et orthographe

Il est exigé, de la part de futurs enseignants, une très bonne maîtrise de la langue française, tant orale qu'écrite. Les professeurs de didactique ou des cours généraux se montreront, par conséquent, particulièrement attentifs à cet aspect. Un étudiant pourra être déclaré en échec s'il apparaît des lacunes manifestes, en ce qui concerne la maîtrise de la langue française et en particulier de son orthographe.

3. Durée des études

Le master à finalité didactique incluant l'agrégation est accessible, dans les sections où il est organisé, aux titulaires d'un « BA » (1^e cycle) et se donne en 2 ans

L'agrégation seule (30 ECTS) peut être réalisée en 1 an ou 2 ans, dans les sections où elle est organisée, au terme des études de licence ou de master à finalité approfondie ou spécialisée.

4. Inscription

- Modalités

Cette année, la procédure d'inscription se fait *exclusivement* en ligne, pour pouvez donc vous inscrire, payer vos droits d'inscription, et ensuite recevoir votre carte d'étudiant et les différentes attestations sans vous déplacer, depuis chez vous !

N.B. : Pour les personnes ayant des difficultés techniques ou étant dans une situation particulière, le service des inscriptions reste à votre disposition

Du lundi au vendredi, de 9 h.30 à 16 h. sans interruption jusqu'au 30 septembre.

Adresse : Hall d'accueil et inscriptions
Avenue A. Buyl 87 A, 1050 Bruxelles.

- Etalement

Chaque partie du programme doit comprendre un nombre de crédits voisin de 15, le total des deux parties devant totaliser 30 ECTS.

Le formulaire de demande d'étalement est disponible au Service des Inscriptions, aux Secrétariats Facultaires ou sur le site de l'ULB :

www.ulb.ac.be/enseignement/inscriptions/docs/FormEtalement.pdf .

L'étudiant fera viser la demande d'étalement par le Président de Jury, dès son inscription et **au plus tard le 31 octobre 2011**, la répartition des cours entre la 1^{re} et 2^e année. Ensuite il remettra le formulaire ainsi complété au secrétariat facultaire qui se chargera du transmis vers le Service des Inscriptions.

- Equivalence

Les étudiants n'ayant pas fait leurs études dans une université de la Communauté française de Belgique doivent obtenir une équivalence de leur master (bac + 5) auprès du

Ministère de la Communauté française

Direction de la réglementation et des équivalences supérieures et universitaires

Rue Lavallée 1, 5^{ème} étage

B – 1080 – BRUXELLES

E-Mail : equi.sup@cfwb.be

Jours de visite : lundi et jeudi de 13 h.30 à 16 h.00.

Tél. : 02/690.89.00.

Il faut prévoir un délai de 4 mois pour l'obtention de cette équivalence et son coût s'élève à environ 124 euros.

(N.B. : Les équivalences *génériques* ne permettent pas l'accès aux études. Elles ont une vocation de reconnaissance à but professionnel).

- ***Coût de l'inscription :***

Inscription au Master : 835 €

Inscription à l'A.E.S.S. : 237 €

2^e année d'étalement : 66 €

- Ce montant correspond à l'assurance obligatoire que doivent souscrire les étudiants qui fréquentent les campus universitaires.

Les demandes d'exonération doivent être adressées auprès du Service Social Etudiant.

- ***Inscription (désinscription) aux examens (agrégation) :***

Veillez vérifier les dates éventuellement prévues d'inscription (ou de désinscription) aux examens de l'agrégation au sein de votre Faculté ou Section.

Si vous ne souhaitez pas présenter les épreuves relatives à l'agrégation en 1^{ère} session, veuillez le signaler au secrétariat de votre faculté ou de votre section aux dates prévues à cet effet. Si vous omettiez de le faire, vous seriez ajourné à la session de juin et devriez vous réinscrire à la seconde session pour ces enseignements.

Si vous devez présenter des examens de seconde session, veuillez également vous y inscrire en temps utile (dates communiquées par votre Faculté ou Section).

Enfin, si vous avez réussi l'ensemble des enseignements relatifs à l'agrégation en 1^e session, mais que vous êtes ajourné en master (ou en licence), en raison par exemple du non dépôt de votre mémoire en 1^e session, n'oubliez pas de vous réinscrire en seconde session pour l'agrégation. En effet, un étudiant ne peut être proclamé agrégé, s'il n'est détenteur d'un titre de master ou licence.

5. Matériel didactique

La *Cellule audiovisuelle du Centre des Technologies au service de l'Enseignement (CTE-CAV)* offre aux membres de la communauté universitaire un service de prêt de matériel audiovisuel (projecteur de diapositives, rétroprojecteur, écran, etc.).

Service de prêt de petit matériel : de 8 h. à 11 h. et de 15 h 30. à 17 h.

Localisation : campus du Solbosch, rez-de-chaussée de la Bibliothèque des Sciences Humaines (NB).

Renseignements : ☎ 02/650.40.24

6. Recherche d'un emploi

- La Cellule emploi de l'ULB (Cerep)

La Cellule Emploi de l'ULB (cerep – Département des ressources humaines) a pour mission de faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle des diplômés de l'ULB. Deux principes de base : respecter une égalité des chances pour l'ensemble des diplômés, quel que soit leurs diplômes, et centrer son action sur les contacts avec les employeurs, principalement par la mise à disposition d'offres d'emploi mais aussi par l'organisation d'une série d'activités en lien avec le monde du travail et de ses exigences (ateliers méthodologiques, conférences thématiques, présentation d'entreprises, etc.).

Tél. 02/650.47.18, cellule-emploi@ulb.ac.be

<http://cellule-emploi.ulb.ac.be>

Campus du Solbosch, bâtiment S, niveau 5 – avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française

Les documents pour poser sa candidature à un poste temporaire à la Communauté française peuvent être obtenus à la Communauté française, à partir du début du mois de janvier (boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles, accueil à l'entrée côté canal, place Saintelette). Renseignements : ☎ 02/413.39.38/40/41/42.

Veillez noter que les documents doivent être rentrés pour la fin janvier au ministère.

Il est vivement recommandé aux candidats enseignants qui souhaitent poser leur candidature, de se procurer ces documents le plus rapidement possible, avant les vacances de Noël, car certains des documents officiels requis doivent être demandés via leur commune de résidence.

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans les hautes écoles de la Communauté française

Les documents pour ces candidatures seront vraisemblablement disponibles en mars, pour une durée d'une quinzaine de jours, au ministère de la Communauté française.

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement provincial et communal (CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles, ☎. 02/504.09.10 Email : cpeons@brunette.brucity.be).

Une lettre de candidature doit être envoyée à chaque pouvoir organisateur de la Province (ex. Province de Brabant wallon, Province de Hainaut, etc.) ou de la Commune (ex. Ville de Bruxelles, Commune d'Ixelles, etc.).

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI).

Une lettre de candidature doit être envoyée à chaque pouvoir organisateur. Les références de ces P.O. figurent sur le site de la FELSI : www.felsi.be
Adresse de la FELSI : Rue Brogniez, 42 à 1070 Bruxelles, tél. 02/527.32.92, fax 02/527.37.91, e-mail : felsi@profor.be

7. ADRESSES UTILES

7.1. Coordonnées des Professeurs de didactique de chaque discipline :

Faculté de Philosophie et Lettres

Philosophie :

Prof. Odile GILON : Tél. 02/650.25.37 – E-mail : Odile.Gilon@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.26.28 – E-mail : philosophie@ulb.ac.be

Histoire :

Prof. Anne MORELLI : Tél. 02/650.38.48 – E-mail : amorelli@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.38.07 – E-mail : Anne-Sophie.Igot@ulb.ac.be

Langues et littératures classiques :

Prof. Ghislaine VIRE : Tél. 02/650.24.30 – E-mail : Ghislaine.Vire@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.24.36 – E-mail : classiques@ulb.ac.be

Langue espagnole :

Prof. Robin LEFERE : Tél. 02/650.40.13 – E-mail : rlefer@ulb.ac.be

Langues et littératures françaises et romanes :

Prof. Marie-Christine POLLET : Tél. 02/650.24.59 – E-mail : mcpollet@ulb.ac.be

Prof. Laurence ROSIER : Tél. 02/650.24.39 – 44.42 – E-mail : Laurence.Rosier@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.24.36 – E-mail : romanes@ulb.ac.be

Langues et littératures germaniques, slaves, modernes, orientales :

Prof. Ian TUDOR : Tél. 02/650.25.06 – E-mail : itudor@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.38.24 – E-mail : modernes-germaniques@ulb.ac.be

Histoire de l'Art & Archéologie et Musicologie :

Prof. : Catherine LECLERCQ

Info : Tél. 02/650.24.19/24.04 – E-mail : Catherine.Leclercq@ulb.ac.be

Journalisme & Communication :

Arts du spectacle :

Prof. Geneviève VAN CAUWENBERGE : Tél. 04/366.32.89 –

E-Mail : Genevieve.Van.Cauwenberge@ulb.ac.be

Prof. Catherine BOUKO : Tél. 02/650.40.80 – E-mail : cbouko@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.39.43 – E-mail : lsalah@ulb.ac.be

N.B. : Les étudiants inscrits ou désirant s'inscrire l'an prochain à l'Agrégation/finalité didactique en Arts du spectacle ou Information et Communication sont invités à contacter Mmes Bouko et Van Cauwenberge par mail. Un mémento comprenant les informations utiles leur sera envoyé.

Faculté des Sciences Sociales et Politiques

Sciences Sociales et Politiques :

Prof. Anne VAN HAECHT : Tél. 02/650.33.76 – E-mail : avanhaec@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.38.97

Faculté Solvay Brussels School – Economics & Management

Sciences Economiques et de Gestion :

Prof. Michele CINCERA : Tél. 02/650.38.25 – E-mail : mcincera@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.39.10

Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Éducation

Sciences psychologiques et de l'éducation (partie enseignement secondaire) :

Prof. José-Luis WOLFS : Tél. 02/650.56.88 – E-mail : jwolfs@ulb.ac.be

Sciences psychologiques et de l'éducation (partie enseignement supérieur) :

Prof. Anne DEFRANCE : Tél. 02/650.54.68 – E-mail : adefranc@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.54.62 – E-mail : nterendi@ulb.ac.be

Faculté des Sciences

Biologie-agronomie :

Prof. Jean-Christophe de BISEAU D'HAUTEVILLE : Tél. 02/650.45.10 -

E-mail : jcbiseau@ulb.ac.be

Info : ulb.ac.be/sciences/aessbio

Chimie :

Prof. Cécile MOUCHERON : Tél. 02/650.36.07 – E-mail : cmouche@ulb.ac.be

Prof. Andrée DE MESMAEKER : Tél. 02/650.30.17 – E-mail : akirsch@ulb.ac.be

Prof. Nathalie VAECK : Tél. 02/650.47.28 – E-mail : nvaeck@ulb.ac.be

Info : E-mail : chimie@ulb.ac.be

Géographie :

Prof. Anne DUBREUCQ : Tél. 02/650.52.22 – E-mail : adubreu@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.50.72 – E-mail : geograph@ulb.ac.be

Mathématiques :

Prof. Samuel FIORINI : Tél. 02/650.58.88 – E-mail : sfiorini@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.58.64 – E-mail : presmath@ulb.ac.be

Physique :

Prof. Bernard KNAEPEN : Tél. 02/650.59.18 –

E-mail : bknaepen@ulb.ac.be

Institut de Pharmacie

Prof. François DUFRASNE. Tél. 02/650.52.35 – E-mail : dufrasne@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.53.36 – E-mail : pharma@admin.ulb.ac.be

Ecole de Santé Publique

Prof. Yves MENGAL : Tél. 02/555.41.78/40.19 – 071/92.00.83 – E-mail : yves.mengal@skynet.be
et yves.mengal@chu-charleroi.be

Prof. Annie SANTUCCI : Tél. 02/555.40.21/40.19 – E-mail : asantucc@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/555.40.13/40.14/40.58/40.19 – presidence.esp@ulb.ac.be

Institut des Sciences de la motricité

Education Physique :

Prof. Jacques DUCHATEAU : Tél. 02/555.32.43 – E-mail : jduchat@ulb.ac.be

Prof. Nathalie GUISSARD : Tél. 02/555.38.23 – E-mail : nguissar@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/555.33.58

Assistantes chargées d'exercices

Communication verbale

Mme Martine BRACOPS : mbracops@heb.be

Mme Djin DELAUNOIS : ddelaunois@hotmail.com

Formation à la neutralité

Mme Djin DELAUNOIS : ddelaunois@hotmail.com

Professeurs des cours du tronc commun

Mme Anne DEFRANCE : adefranc@ulb.ac.be

Mme Anne VAN HAECHT : avanhaec@ulb.ac.be

M. Bernard REY : brey@ulb.ac.be

M. Yves ROBAEY : yvesrobaey@hotmail.com

M. Pascal VREBOS : pascal.vrebos@skynet.be

M. José WOLFS : jwolfs@ulb.ac.be

7.2. Magazine PROF du Ministère de la Communauté française :

Le magazine PROF, magazine des professionnels de l'enseignement, est accessible en ligne, à l'adresse www.enseignement.be/prof.

CALENDRIER des conférences-débats (2011-2012)

1. Introduction générale aux différents concepts liés à la neutralité

B. DECHARNEUX, Directeur-adjoint au Centre interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité

J.-L. WOLFS, Professeur à la faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education

A. SIMON, Préfet de l'athénée L. Lepage à Bruxelles

Mercredi 8 février de 19h30 à 22h

Auditoire : Lameere (UB2-252A)

2. Rapports entre sciences ou sciences humaines/religions /et laïcité

P. MARAGE, Professeur à la faculté des Sciences

J. VOGEL, Professeur suppléant à la faculté des Sciences Sociales et Politiques

A. RAMAECKERS, Chercheur au VIB (Institut flamand de biotechnologies) - Université de Leuven (Faculté de médecine)

Mercredi 15 février de 19h30 à 22 h

Auditoire : Lameere (UB2-252A)

3. Respect des Droits de l'Homme et concept de neutralité

D. VAN RAEMDONCK, Président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme et Vice-Président de la FIDH

F. MEURANT, Professeur de Français dans l'enseignement secondaire

Mercredi 29 février de 19h30 à 22 h

Auditoire : Lameere (UB2-252A)

4. Conceptions philosophiques et religieuses des élèves et implications en matière d'enseignement

J. LECLERCQ, Professeur de Philosophie et enseignant pour le Master en Sciences des Religions à l'UCL


Th . GERGELY, Directeur de l'Institut d'Etudes du Judaïsme

S. ECHALLAOUI, Inspecteur de Religion Islamique pour la C.F.



N, pour le point de vue laïc
Mercredi 7 mars de 19h30 à 22 h
Auditoire Lameere (UB2-252A)

5. Evolutionnisme Créationnisme et neutralité

J-CH. de BISEAU D'HAUTEVILLE, Chargé de cours et chercheur au Service d'Evolution
Biologique et Ecologie 

L. PERBAL, Chargée de recherche au FRS-FNRS en Philosophie des sciences
Mercredi 14 mars de 19h30 à 22 h
Auditoire : Lameere (UB2-252A)